



## **Document d'information**

# **Programme de subvention pour le développement d'initiatives locales et régionales – JNSAP 2017**

Date limite de dépôt de projet

**15 mars 2017**

## **Informations générales**

### **1. Programme de subvention**

Le Regroupement loisirs et sports-Saguenay–Lac-Saint-Jean (RLS) est fier de contribuer au développement du loisir, du sport et de l'activité physique par le biais de son Programme de subvention pour le développement d'initiatives locales et régionales dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique 2017 (JNSAP).

### **2. Objectifs**

Les objectifs de ce programme sont de :

- D'organiser des événements ou des activités novatrices de découverte et d'apprentissage ;
- Créer ou bonifier des espaces extérieurs propices à la pratique d'activités physiques.

### **3. Conditions d'admissibilité**

Cette aide financière, non récurrente, s'adresse aux :

- Municipalités
- Maisons des jeunes
- Organismes communautaires ou sportifs
- Écoles
- Services de garde éducatif

**Note : Les organismes intéressés doivent être membres en règle du RLS.**

### **4. Critères d'évaluation des projets soumis**

Le comité d'analyse évaluera si le projet :

- Augmente la quantité et la diversité de l'offre d'activités physiques.
- Offre des activités novatrices de découvertes et d'apprentissage.
- Profite au plus grand nombre.
- Crée ou bonifie des espaces qui favorisent la pratique d'activités physiques.

## **5. Projets et dépenses non admissibles**

- Projet ayant déjà reçu un financement du Ministère au cours de la même année.
- Projet ne respectant pas la date limite de dépôt de projet (15 mars 2017).
- Projet dépassant la limite totale de 1 000 \$ excluant les taxes.
- L'achat de matériel durable à coût unitaire supérieur à 200 \$ excluant les taxes.
- L'achat de nourriture, d'articles promotionnels, de prix ou de bourses.
- Des dépenses en publicité et promotion qui excèdent 25% du budget total.

## **6. Modalités de participation**

Les organismes intéressés doivent :

- S'assurer que la demande répond aux critères d'admissibilité.
- Être membres en règle du RLS.
- Compléter le formulaire en format électronique.
- Faire parvenir la demande à l'agent responsable du dossier au RLS avant la date limite.

## **7. Modalités de paiement**

Les organismes retenus :

- Recevront un avis indiquant le montant et le détail de l'aide financière accordée. (Les projets peuvent être financés en tout ou en partie.)
- Devront, au besoin, fournir des pièces justificatives, à la demande du RLS.
- Devront fournir un rapport final qui démontre l'utilisation des sommes accordées dans un délai d'un mois suivant l'émission de l'avis.
- Recevront le montant de l'aide financière accordée suite à la réception du rapport final.

## **8. Pour plus de renseignements**

Communiquez avec le RLS et demandez la conseillère régionale qui est responsable du Programme de subvention pour le développement d'initiatives locales et régionales – JNSAP 2017 :

<p>Regroupement loisirs et sports SLSJ :</p> <p>Véronique Frigon, conseillère régionale 414, rue Collard Ouest, Alma (Québec) G8B 1N2 Tél : 418 480-2228 poste 228 <a href="mailto:conseillerregional@rls-sag-lac.org">conseillerregional@rls-sag-lac.org</a></p>	<p>Les formulaires de demande sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante <a href="http://www.rlssaguenaylacstjean.com">www.rlssaguenaylacstjean.com</a> ou sur demande par courriel.</p> <p>Communiquez avec nous!</p>
---	---